

## SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize décembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans l'amphithéâtre de la communauté de commune Sor et Agout à Saix après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

7 décembre 2021

**Date d'affichage :**

7 décembre 2021

**Nombre de délégués**

en exercice : 58

**Délibération n° : 13122021 / 3.3****Nombre de voix délibératives :**

40

**Membres titulaires présents : 33**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Olindo VIVAN), Jean-Charles BALARDY (pouvoir de Vincent RECOULES), Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Henri REYJAUD (pouvoir de Patrice JACQUET), Michel SABLAYROLLES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX.

**Membres titulaires absents et suppléés : 3**

Jean-Pierre GOS (représenté par Gilles FARENC), Christian HAMON (représenté par Xavier ICHARD), Myriam VIGROUX (représentée par Jean-Pierre LEFLOCH)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4**

Patrice JACQUET (pouvoir à Henri REYJAUD), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Vincent RECOULES (pouvoir à Jean-Charles BALARDY), Olindo VIVAN (pouvoir à Alain ASTIE)

**Membres titulaires excusés : 18**

Michel BUFFEL, Christian CAYRE, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Claude VERNIER

### **Objet : Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, et ce, en référence à la Stratégie pluriannuelle de pilotage des RH définie dans les Lignes Directrices de Gestion du SDET.

- Considérant que depuis 2016, 207 communes du Tarn sur 314 ont transféré la compétence éclairage public au SDET et que le constat d'un réseau extrêmement vétuste et énergivore ont conduit les équipes à se développer.
- Considérant que lors du bureau syndical du 5 mai 2020, un poste de technicien contractuel était créé afin d'assister et de conseiller les collectivités membres dans le suivi des dépannages et de veiller à la bonne exécution du marché d'éclairage public.
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre comme il se doit ces missions au service Eclairage Public.

Le Président propose à l'assemblée de se prononcer sur le fait de supprimer l'emploi de technicien territorial contractuel à temps complet au service éclairage public et de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial à temps complet au service éclairage public à compter du 1/01/2022.

Au sens du Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois, les agents de maîtrise territoriaux sont classés en catégorie C de la filière technique.

**Où cet exposé, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/01/2022**
- **de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade d'agent de maîtrise territorial**
- **d'attribuer L'IFSE correspondant au niveau de responsabilités confiées**
- **la suppression du poste technicien contractuel à temps complet**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 13 décembre 2021

**Le Président,  
M. Alain ASTIE**

